

NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025



SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	2
II.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	3
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
I.	Dépenses de la section de fonctionnement	4
A.	Les charges à caractère général - Chapitre 011	5
B.	Charges de personnel - Chapitre 012.....	6
C.	Atténuation de produits - Chapitre 014	6
D.	Autres charges de gestion courantes - Chapitre 65.....	6
E.	Charges financières - chapitre 66 et charges spécifiques - chapitre 67	7
F.	Opérations ordre transf. entre sections- Chapitre 042.....	7
II.	recettes de la section de fonctionnement.....	8
A.	Atténuations de charges - chapitre 013	8
B.	Produits des services, du domaine et ventes diverses - chapitre 70.....	9
C.	Impôts et taxes (sauf 731) - chapitre 73.....	9
D.	Fiscalité locale - chapitre 731	9
E.	Dotations, subventions et participations - chapitre 74.....	11
F.	Autres produits de gestion courante - chapitre 75 et produits spécifiques - chapitre 77.....	11
	La capacité d'AUTOFINANCEMENT	13
	Exécution de la section d'investissement	14
I.	Dépenses d'investissement	14
II.	Recettes d'investissement	16
A.	Subventions d'investissement - chapitre 13.....	10
B.	Emprunts et dettes assimilées - chapitre 16.....	10
C.	Dotations, fonds divers et réserves - chapitre 10	10
D.	Autres immobilisations financières - chapitre 27	10
E.	Recettes d'ordre - chapitre 040 et 041.....	118
	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT	129
	RATIOS.....	20
	GLOSSAIRE.....	21

I. INTRODUCTION

Le Compte Financier Unique -CFU-est mis en place depuis 2024 et remplace les 2 documents distincts utilisés auparavant, le compte administratif établi par l'ordonnateur (la commune d'Andrésy) et le compte de gestion établi par le comptable public (SGC Poissy).

La loi NOTRe du 07 août 2015 a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Celles-ci doivent prévoir une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles qui doit être jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la ville sur l'exercice budgétaire, courant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le Compte Financier Unique de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles (appelées également Autorisation de programme (AP)/ Crédit de paiement (CP)).

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice. Les informations contenues dans le Compte Financier Unique sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable public.

Nota bene :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses)

II. RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

L'exercice 2025 présente les équilibres suivants :

Les dépenses totales de l'exercice 2024 s'élèvent à **28.5 M€** dont **19,9 M€** pour le fonctionnement et **8.6 M€** pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en **15,8 M€** de dépenses réelles de fonctionnement et en **4,1 M€** de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'investissement sont constituées à grande majorité (**6.6 M**) par des opérations réelles

Les recettes totales de l'exercice 2025 s'élèvent à **30,9 M€** dont **23,8 M€** de recettes de fonctionnement et **7.1 M€** de recettes d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées à grande majorité (**15.8 M€**) de recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes d'investissement se répartissent en **1 M€** de recettes réelles, en **6.0 M€** de recettes d'ordre.

Le résultat de clôture, après prise en compte des résultats antérieurs (**1,5 M€** de reprise du déficit N-1 en investissement et **2,1 M€** de reprise de l'excédent N-1 en fonctionnement) est excédentaire de **2,9 M€**.

Le résultat global cumulé de l'exercice, après prise en compte des restes à réaliser en dépenses (**0.8 M€**) et en recettes (**2,5 M€**) est en excédent de **4,7 M€**.

En euros	Investissement 2025	Fonctionnement 2025
Recettes Totales	7 095 740,78	23 784 437,62
Recettes réelles	1 062 142,96	23 715 952,95
Recettes d'ordre	6 033 597,82	68 484,67
Dépenses totales	8 621 743,42	19 867 978,50
Dépenses réelles	6 621 481,25	15 766 158,08
Dépenses d'ordre	2 000 262,07	4 101 820,42
Résultat de l'exercice (Recettes totales-dépenses totales)	-1 526 002,64	3 916 459,12
Résultats antérieurs	-1 511 844,89	2 080 671,26
Dépense investissement (001)	-1 511 844,89	-
Recette fonctionnement (002)	-	2 080 671,26
Résultat de clôture	-3 037 847,53	5 997 130,38
Solde des restes à réaliser (RAR)	1 694 655,11	-
Dépenses (RAR)	781 906,89	-
Recettes (RAR)	2 476 562,00	-
Résultat cumulé	-1 343 192,42	5 997 130,38

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **19 867 978,50 €**.

- **15 766 158,08 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit **79,35 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- **4 101 820,42 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement soit **20,65 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi (chiffres en €) :

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2024	Prévisions Budget 2025	Compte Financier Unique 2025	Taux de Réalisation	Evolution CFU 24 à CFU 25
011	Charges à caractère général	4 958 867,52	5 055 043,51	3 748 703,32	74,16%	-24,40%
012	Charges de personnel	10 687 155,05	12 235 950,25	10 119 159,42	90,06%	-5,31%
014	Atténuation de produits	1 754 062,92	946 678,00	942 940,37	99,61%	-46,24%
65	Autres charges de gestion courantes	955 179,18	727 312,00	683 190,81	93,93%	-28,48%
66	Charges financières	360 365,97	356 181,95	271 550,27	76,24%	-24,65%
67	Charges exceptionnelles	3 115,82	10 000,00	613,89	6,14%	-80,30%
Total des opérations réelles		18 718 746,46	18 331 165,71	15 766 158,08	86,01%	-15,77%
023	Virement à la section d'investissement		1 570 371,30			
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 226 517,05	933 298,63	4 101 820,42	439,50%	334,43%
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		19 945 263,51	20 834 835,64	19 867 978,50	95,36%	-0,39%

A. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL – CHAPITRE 011

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
011 - Charges à caractère général	4 958 867,52	3 748 703,32	-24.40%

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien de la collectivité.

Ces dépenses représentent **23.78 %** des dépenses réelles de fonctionnement en 2025.

Elles s'établissent à **3,75 M€** contre **4,96 M€** en 2024, soit une baisse de **1.21M€ (- 24.40 %)**.

La répartition de ces dépenses est la suivante :

Charges à caractère général	2024	2025
Energie (eau, électricité, chauffage, combustibles et carburants) → natures 60611/12/13/21/22	2 121 704,08 €	696 999,50 €
Alimentation → nature 60623	625 416,00 €	781 760,30 €
Maintenance, entretien, réparation → natures 615X	285 936,26 €	380 263,68 €
Prestations de services et prestations extérieurs → natures 611/6188 et 6288	731 229,43 €	732 513,54 €
Achat de fournitures (hors énergies et alimentation) → natures 606X	328 402,73 €	292 102,96 €
Locations mobilières et immobilières → natures 6132 61351 61358 et 614	142 721,63 €	138 334,46 €
Frais de télécommunication → nature 6262	187 290,01 €	190 435,18 €
Frais d'assurances → nature 6161	108 287,81 €	111 451,53 €
Autres dépenses	427 879,57 €	424 842,17 €
FONCTIONNEMENT COURANT	4 958 867,52 €	3 748 703,32 €

Trois postes de dépenses ont vu leurs montants sensiblement évoluer à la baisse ou à la hausse entre les exercices 2024 et 2025 :

- ❖ **-1.4 M €** pour les dépenses liées à l'énergie. Cela est dû à la baisse du cout de l'énergie, et à la passation d'avoirs importants au niveau du chauffage pour régularisation des charges des périodes de chaufes 2023/2024 (235 K€) et intéressements des saisons 2023/2024 (19K€) et 2024/2025 (51 K€) lié à nos consommations par rapport à des valeurs cibles déterminé dans le marché.
- ❖ **+ 156 K€** pour les dépenses liées à l'alimentation en 2024, dû à des paiements de factures anciennes portant sur des prestations de 2021 à 2023 que la commune a dû rattraper.
- ❖ **+94 K €** pour les dépenses liées à la maintenance, entretien, réparation.

B. CHARGES DE PERSONNEL – CHAPITRE 012

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CFU à CFU
012 - Charges de personnel	10 687 155,05	10 119 159,42	-5.31%

Les charges de personnel, qui comprennent l'ensemble des rémunérations du personnel de la ville ainsi que les charges sociales associées, s'établissent à **10,1 M€** en 2025, soit une baisse de **568 K€** comparativement à 2024 (-**5,31 %**) sur l'ensemble du chapitre, malgré la hausse de 3 points de cotisation patronal à la CNRACL (Caisse national de retraites des agents des collectivités locales), voté dans la loi de finance 2025.

Les charges de personnel représentent **64.18 %** des dépenses réelles de fonctionnement 2025 de la Ville, contre **57.09 %** en 2024. Cette hausse en pourcentage s'explique par la très forte baisse du chapitre 011 sur l'exercice.

La Baisse de charges entre 2024 et 2025 est le résultat de la politique de maîtrise de la masse salariale et des orientations stratégiques définies par la Ville d'Andrésey, ayant ambition de garantir la qualité des services rendus à la population tout en veillant à la maîtrise des dépenses publiques et la valorisation des agents.

C. ATTENUATION DE PRODUITS – CHAPITRE 014

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
014 - Atténuation de produits	1 754 062,92	942 940,37	-46,24%

Les autres charges de gestion courante s'établissent à **943 K€** en 2025 et enregistrent donc une forte baisse de **811 K€** soit **46,24 %**, comparativement à 2024. Elles représentent **5.98 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses sur ce chapitre sont :

- ❖ L'attribution de compensation à la CUGPSEO pour 754 809.92 €
- ❖ Le prélèvement pénalité SRU pour 120 262.45 €
- ❖ Le prélèvement FPIC pour 67 868 €

L'écart significatif entre 2024 et 2025 portes sur le paiement, en 2024, des attributions de compensation de fonctionnement versée à GPS&O (année 2016 à 2020) acté dans le protocole transactionnel signé en 2021 pour un montant de **818 K€**.

Cette dépense en 2024 était une écriture exceptionnelle afin de solder un litige et qui n'a plus d'impact sur les exercices suivants.

D. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES – CHAPITRE 65

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
65 - Autres charges de gestion courantes	955 179,18	683 190.81	-28,48%

Les autres charges de gestion courante s'établissent à **683 K€** en 2025 et enregistrent donc une baisse de **272 K€** soit **28.48 %** comparativement à 2024. Elles représentent **4.33 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Ce chapitre enregistre notamment les subventions (CCAS et associations), la rémunération des élus, les régularisations de produits constatés ou encore les admissions en non valeurs et créances éteintes.

Les écarts significatifs entre 2024 et 2025 portent sur :

- ❖ **-163 K€** reversement de l'excédent de fonctionnement du SIARH. Cette dépense était exceptionnelle et propre à 2024 ;
- ❖ **-50 K€** de subvention versée au CCAS. En 2024 une subvention exceptionnelle avait été voté afin d'aider le CCAS à faire face à l'inflation ;
- ❖ **-33,5 K€** de régularisation de produits constatés. Des écritures de régularisation avaient du être exécuté en 2024, ce qui n'a pas été le cas en 2025 ;
- ❖ **-10 K€** de créances éteintes.

E. CHARGES FINANCIERES – CHAPITRE 66 ET CHARGES SPECIFIQUES – CHAPITRE 67

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
66 - Charges financières	360 365,97	271 550,27	-24.65%
67 - Charges spécifiques	3 115,82	613,89	-80.30%

Le montant des charges financières s'établit, en 2025 à **271 K€** contre **360 K€** en 2024, soit une baisse de **88.8 K€**.

Elles représentent **1.72 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Cette dépense correspond aux remboursements des intérêts des emprunts de la ville. La collectivité n'ayant pas fait de nouvel emprunt, le montant baisse mécaniquement.

F. OPERATIONS ORDRE TRANSF. ENTRE SECTIONS– CHAPITRE 042

En euros	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
042 - Opérations ordre transf. entre sections	1 226 517,05	4 101 820,42	334.43%

Ce sont ici des écritures d'ordres budgétaires, qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

Elles s'équilibrent entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

On y retrouve des éléments communs à tous les exercices comme les écritures d'amortissements, mais également des écritures particulières n'intervenant pas forcément chaque année comme les écritures de cessions (écriture de sortie du bien à sa VNC de l'inventaire et écritures de plus/moins-value).

Le montant 2025 comporte :

- ❖ Des cessions pour 2 872 798.70 €
- ❖ Des différences sur réalisation (positives) transférées en investissement (plus-value) pour 341 142,79 €
- ❖ Des amortissements sur acquisitions d'immobilisation pour 877 845,49 €
- ❖ Un complément de provision pour dépréciation pour 2 556,63 €
- ❖ Des amortissements sur charge de renégociation de la dette pour 7 476,81 €

II. RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **23 784 437,62 €**.

- **23 715 952,95 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit **99,71%** des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- **68 484,67 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement soit **0,29%** des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent ainsi (chiffres en €) :

Chapitre	Libellé	Compte Financier Unique 2024	Prévisions Budget 2025	Compte Financier Unique 2025	Taux de Réalisation	Evolution CFU 24 à CFU 25
013	Atténuations de charges	255 919,96	190 000,00	199 196,20	104,84%	-22,16%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 077 215,84	2 121 835,00	2 244 717,04	105,79%	8,06%
73	Impôts et taxes (sauf 731)	124 278,00	126 000,00	123 295,00	97,85%	-0,79%
731	Fiscalité locale	14 245 986,15	14 347 630,00	14 763 529,00	102,90%	3,63%
74	Dotations, subventions et participations	1 984 472,19	1 835 956,62	2 180 343,00	118,76%	9,87%
75	Autres produits de gestion courante	763 803,28	94 800,00	1 018 011,06	1 073,85%	33,28%
77	Produits spécifiques	210,00	11 174,00	3 186 861,65		
Total des opérations réelles		19 451 885,42 €	18 727 395,62	23 715 952,95	126,64%	21,92%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 031,56 €	26768,76	68 484,67	255,84%	325,63%
Total des opérations d'ordre		21 031,56 €	26768,76	68 484,67	255,84%	325,63%
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		19 472 916,98 €	18 754 164,38	23 784 437,62	126,82%	22,14%

A. ATTENUATIONS DE CHARGES – CHAPITRE 013

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
013 - Atténuations de charges	255 919,96	199 196,20	-22,16%

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunération et charges de personnel à la suite des arrêts maladie (ordinaire et maladie professionnelle, ainsi que le remboursement des décharges syndicales de certains de nos agents.

B. PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES – CHAPITRE 70

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 077 215,84	2 244 717,04	8,06%

Les recettes issues des services municipaux soumis à tarification (dits « produits des services ») sont en hausse en 2025 et s'établissent à **2,24 M€**, contre **2.01 M€** en 2024 (+8.06 %). Dans ces produits des services, du domaine et autres ventes diverses, on va retrouver tous les produits issus des services municipaux : du sport au périscolaire en passant par l'évènementiel et la culture.

	CFU 2024	CFU 2025
Concessions cimetières	8 165,86 €	13 434,35 €
Stationnement et location voie publique	489,00 €	653,00 €
Redev. Occupation domaine public communal	26 063,72 €	119 014,24 €
Autres redevances et recettes diverses (Places marché)	67 484,55 €	72 955,78 €
Redevances service à caractère culturel	25 525,63 €	47 110,00 €
Redevances services à caractère social (ex : crèche/ EMAS)	212 219,38 €	232 223,27 €
Redev. Services périscolaires et enseignement (ex : restauration, ALSH, EMD)	1 662 352,44 €	1 722 918,97 €
Autres prestations de services (régie publicitaire, sanisettes)	34 045,00 €	19 402,77 €
Mise à disposition de personnel CCAS	31 634,41 €	16 39,66 €
Autres produits d'activités annexes	0,00 €	65,00 €
PRODUITS DU SERVICE ET DU DOMAINE	2 077 215,84 €	2 244 717,04 €

C. IMPOTS ET TAXES (SAUF 731) – CHAPITRE 73

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	124 278,00	123 295,00	-0,79%

Ce chapitre correspond aux sommes versées par la communauté urbaine GPSEO et l'état.

Il s'agit de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)

- ❖ Dotation de Solidarité Communautaire pour **32 126 €**
- ❖ FNGIR reste sable à **91 169 €**

D. FISCALITE LOCALE – CHAPITRE 731

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
731 - Fiscalité locale	14 245 986,15	14 763 529,00	3.63%

La fiscalité locale peut être directement instituée au bénéfice des collectivités ou leur être pour partie attribuée et rétrocédée. A ce titre, on distingue la fiscalité directe locale de la fiscalité indirecte locale. Dans les deux cas, lorsque l'État prend des mesures d'allègements fiscaux au profit des contribuables de fiscalité locale, il compense les pertes

de recettes supportées par les communes.

Ce chapitre comprend les impôts directs locaux (part communale de taxe foncière bâtie et non bâtie), la part communale des droits de mutation, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le montant des recettes de fiscalité locale s'établit à **14,76 M€** contre **14.25 M€** en 2024 soit **+ 0.51 M€ (+ 3,63 %)**. Elles représentent **62.25 %** des recettes réelles de fonctionnement.

Répartition des recettes du chapitre 731 par type :

Libellé recettes	Montants
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47 148 €
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	102 224 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9 869 958 €
Coefficient correcteur	3 586 603 €
Autres contributions directes	9 556 €
Droit de mutation (DMTO)	937 715 €
Accise sur l'électricité	209 797 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	528 €
Total	14 763 529 €



Ces **518 K€** d'augmentation entre 2024 et 2025 sont principalement partager sur la fiscalité directe locale et les droits de mutations :

- **+ 182 603 €** au niveau de la fiscalité direct locale, soit une hausse de **1.36%**, malgré une revalorisation des bases locatives de **1.70%**.
- **+ 339 415 €** de droits de mutation. Les droits de mutations en 2025 sont revenus au niveau des encaissements de 2021 et 2022, après avoir vu une baisse significative sur les années 2023 et 2024 (moyenne à 640 K€)
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est restée stable affichant une faible baisse de **1 256,95 €**.

E. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – CHAPITRE 74

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
74 - Dotations, subventions et participations	1 984 472,19	2 180 343,00	9,87%

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations versées par l'Etat, les subventions venant de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que les compensations de taxe instaurées par l'Etat. Au global sur ce chapitre, on constate une hausse de **196 K€** soit **9.87 %**.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Ville d'Andrésy est composée de la dotation forfaitaire pour **929 050 €** et de la dotation nationale de péréquation (DNP) pour **28 298 €**, soit une stabilisation par rapport à l'année 2024.

Les autres principales recettes sont :

- ❖ Les participations de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale pour près de **928 K€** ;
- ❖ Le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour **141 466 €** ;
- ❖ Les allocations compensatrices d'exonération à la TFPB pour **51 602 €** ;
- ❖ Des subventions pour l'organisation de Sculpture en Ile 2025 pour **30 K€** (SEFO, Haropa Port et Département des Yvelines) ;
- ❖ Une subvention du département des Yveline concernant le projet des jardins collectifs pour **28,5 K€** ;
- ❖ Les participations aux frais de scolarités des autres collectivités pour les enfants de leurs territoires que nous accueillons dans nos établissements pour près de **15 K€**.

F. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE – CHAPITRE 75 ET PRODUITS SPECIFIQUES – CHAPITRE 77

Libellé	Compte Financier Unique 2024	Compte Financier Unique 2025	Evolution CA à CFU
75 - Autres produits de gestion courante	763 803,28	1 018 011,06	33,28%
77 - Produits spécifiques	210,00 €	3 186 861,65	
TOTAL	764 013,28 €	4 204 872.71	550,36%

Les chapitres 75 et 77 comprennent les recettes liées aux loyers perçus pour les bâtiments de la ville en location (logements, salle municipales), les annulations de charges ainsi que les cessions d'immobilisations (recettes des différentes ventes aux enchères prévues en investissement mais comptabilisées en fonctionnement sur ce chapitre).

Au niveau du chapitre 75, nous retrouvons principalement :

- ❖ 930 K€ de régularisation de charges constatées (apurements de rattachement de N-1) ;
- ❖ 81 K€ de loyers ou de locations de salles et d'équipements sportifs.

Au niveau du chapitre 77, nous retrouvons :

- ❖ La cession des terrains à CITALLIOS dans le cadre du Projet Gare pour près de **3,17 M€ HT** ;
- ❖ **17 K€** de remboursements divers (dégrèvements sur logement vacants obtenues, remboursement d'avoir) ;
- ❖ **400 €** d'une vente aux enchères d'un véhicule Twingo.

LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'épargne dégagée par la collectivité sur sa section de fonctionnement.

Concrètement, il s'agit de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors éléments exceptionnels et opérations d'ordre).

Elle mesure donc les ressources internes disponibles pour financer les investissements, rembourser le capital de la dette, ou limiter le recours à l'emprunt.

On distingue généralement :

La CAF brute : excédent de fonctionnement avant remboursement de la dette,

La CAF nette : CAF brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

C'est un indicateur clé de la santé financière : plus la CAF est élevée et stable, plus la collectivité dispose de marges de manœuvre pour investir sans dégrader son endettement.

Résultat de l'exercice :

Détermination de la CAF	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Produits réels de Fonctionnement	15 051 372 €	17 355 729 €	17 441 903 €	19 403 769 €
Charges réelles de Fonctionnement	14 144 444 €	16 038 350 €	16 708 764 €	14 624 022 €
Capacité d'autofinancement brute	906 928 €	1 317 379 €	733 139 €	4 779 748 €
Remboursement de la dette	1 573 654 €	910 392 €	1 012 171 €	1 001 053 €
Epargne nette	- 666 726 €	406 987 €	- 279 032 €	3 778 695 €
Taux d'épargne brut	6,03%	7,59%	4,20%	24,63%

Capacité d'autofinancement brute et net augmente très fortement entre 2024 et 2025 en raison d'une forte baisse des dépenses et d'une hausse des recettes de fonctionnement.

L'année 2024 avait été marquée par des dépenses spécifique sur l'exercice et non structurelle pour des montants importants :

- ❖ **163 K€** reversement de l'excédent de fonctionnement du SIARH ;
- ❖ **819 K€** d'attributions de compensation de fonctionnement (années 2017 à 2020) versée à GPS&O acté dans par protocole transactionnel.

De plus nous avons pu observer une baisse significative de la masse salariale d'un exercice à l'autre de l'ordre de **568 K€**, et du cout de l'énergie pour près de **1,4 M€**.

EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Remarque préalable : l'analyse de la section d'investissement ne se fait pas comme pour la section de fonctionnement en comparant le réalisé de l'année en cours à celui de l'année précédente, car si les dépenses et les recettes de fonctionnement sont récurrentes et donc comparables d'une année à l'autre, les dépenses et les recettes d'investissement sont liées au déroulement du Plan Pluriannuel d'Investissement et sont susceptibles de différer fortement chaque année.

I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **8 621 743,42 €**

- **6 621 481,35 €** en dépenses réelles d'investissement, soit **76,80 %** des dépenses totales de la section d'investissement,

- **2 00 262,07 €** en dépenses d'ordre et patrimoniales soit **23,20%** des dépenses totales de la section d'investissement (amortissements)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (en Euros) :

Dépenses d'investissement (opérations comprises)

Chapitre	Libellé	Prévisions Budget 2025 (RAR n-1 compris)	Compte Financier Unique 2025	Taux de Réalisation	RAR
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	248 829,40	64 099,20	25,76%	108 527,40
204	Subventions d'équipement versées	539 744,00	318 473,28	59,00%	0
21	Immobilisations corporelles	4 172 035,76	1 204 454,58	28,87%	130 397,10
23	Immobilisations en cours	153 971,16	0	0%	75 558,54
Total des opérations d'équipement		5 114 580,32	1 587 027,06	31,03%	314 483,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	467 423,85	0	0%	467 423,85
16	Emprunts et dettes assimilées	2 737 000,00	2 725 052,71	99,56%	0
27	Autres immobilisations financières	2 309 402,00	2 309 401,58	100%	0
Total des opérations financières		5 513 825,85	5 034 454,29	91,31%	467 423,85
Total des opérations réelles		10 628 406,17	6 621 481,35	62,30%	781 906,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 768,76	68 484,67	255,84%	0
041	Opérations patrimoniales	1 931 777,40	1 931 777,40	100%	0
Total des opérations d'ordres		1 958 546,16	2 000 262,07	102,13%	0
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		12 586 952,33	8 621 743,42	68,50%	781 906,89

Pour rappel, les restes à réaliser sont des dépenses engagées juridiquement pour lesquelles les travaux ne sont pas terminés au moment de la clôture des comptes soit au 31 décembre de l'année.

A la clôture de l'exercice 2025, le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à **6 621 K€** d'investissement réalisés dans l'année (= les dépenses réelles d'équipement) s'élève à **6 621 K€**, dont les principales dépenses sont :

Opération Projet Gare :

- ❖ **2 146 K€** pour l'acquisition des terrains à l'EPFIF concernant le projet Gare (Chapitre 21 et 16)
- ❖ **2 070 K€** concernant la constatation du paiement différé sur 2025 de la vente des terrains à Citallios (chapitre 27) =>
- ❖ **240 K€** concernant le traité de concession d'aménagement de la Gare avec Citallios (Chapitre 27)

Emprunts : **1 001 K€** de remboursement de nos emprunts en capital (Chapitre 16)

Travaux bâtiments et installations de la ville : **212,5 K€**, dont 95.5 K€ concernant la couverture du bac acier du marché couvert.

Matériel informatique et de téléphonie : **72,5 K€** dont 30,4 K € à destination des groupes scolaires (ordinateurs, écrans, VPI) et 30,1 K€ concernant la vidéosurveillance (caméras et alimentations).

Autres :

- ❖ **318 K€** d'attribution de compensation GPSEO
- ❖ **74 K€** de chauffage P3
- ❖ **64 K€** concernant des frais d'études (concernant le RGPD, l'Eglise ou le groupe scolaire Denouval)
- ❖ **31.6 K€** pour le changement éclairage GS Le Parc (LED)
- ❖ **42.6K€** d'éclairage complexe Diagana
- ❖ **31K€** concernant l'installation d'un accès PMR à l'hôtel de ville (ascenseur)
- ❖ **30.9K€** acquisition d'une table de laverie au GS Saint Exupéry

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à **7 095 740,78 €** :

- **1 062 142,96 €** en recettes réelles d'investissement soit **14,97 %** des recettes totales de la section d'investissement
- **6 033 597,82 €** en recettes d'ordre et patrimoniales soit **85,03 %** des recettes totales de la section d'investissement (amortissements réglementaires, ventes immobilières et intégration des frais d'études)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante (chiffres en €uros) :

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Prévisions Budget 2025 (RAR n-1 compris)	Compte Financier Unique 2025	Taux de Réalisation	RAR
13	Subventions d'investissement	2 096 590,00	374 890,42	17,88%	1 260 562,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 026,65		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	194 391,89	174 391,89	90%	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 724 000,00	510 834,00	29,63%	1 216 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 648 368,00			
Total des recettes réelles		9 663 349,89	1 062 142,96	10,99%	2 476 562,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 570 371,30			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	933 298,63	4 101 820,42	439,50%	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 931 777,40	1 931 777,40	100,00%	0,00
Total des recettes d'ordre		4 435 447,33	6 033 597,82	136%	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		14 098 797,22	7 095 740,78	50,33%	2 476 562,00

Conformément aux règles de la nomenclature comptable M57, les produits de cession d'immobilisations font l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 024 en section d'investissement.

Toutefois, leur exécution ne se traduit pas par une émission de titres sur ce chapitre.

Les cessions sont en effet constatées au compte 775 en section de fonctionnement, puis donnent lieu à des opérations d'ordre budgétaires assurant leur neutralisation et leur traduction en investissement.

Ainsi, l'absence de réalisation au chapitre 024 ne traduit pas une absence de cession, mais résulte uniquement des modalités comptables de traitement de ces opérations.

A. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – CHAPITRE 13

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Subventions d'investissement	374 890,42	1 260 562,00

Les subventions encaissées en 2025 pour un montant de **374,9 K€** sont :

- **181 K€** de la Région IDF concernant le centre Louise Weiss
- **150 K€** du département des Yvelines concernant le centre Louise Weiss
- **43,8 K€** de la préfecture concernant le produit des amendes de police

Les restes à réaliser sont une subvention du département des Yvelines relatif au projet de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Dénouval dont les travaux débiteront en 2026.

B. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES – CHAPITRE 16

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Emprunt et dettes assimilées	2 026,65	0

La ville n'a pas levé d'emprunt en 2025.

Le montant de **2 026,65 €** correspond à une caution d'entrée dans un logement municipal et à 16 cautions concernant les jardins familiaux.

C. DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES – CHAPITRE 10

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Dotations, fonds divers et réserves	174 391,89	0

Le montant de **174,4 K€** correspond à la dotation du fond de compensation pour la TVA (FCTVA). Le FCTVA correspond au remboursement forfaitaire de la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement éligibles réalisées l'année N-1. Depuis 2016, il est calculé sur la base d'un taux unique national de 16,404 % appliqué aux dépenses TTC éligibles.

D. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES – CHAPITRE 27

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Autres immobilisations financières	510 834,00	1 216 000,00

La somme de **511 K€** correspond à 2 annuités du remboursement du prêt entre la ville et l'association football club d'Andrésey (**2 834 €** au total), ainsi qu'à la vente de terrains à CITALIOS dans le cadre du projet Gare (**508 000 €**).

E. RECETTES D'ORDRE – CHAPITRE 040 ET 041

Libellé	Compte Financier Unique 2025	RAR
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 101 820,42	0
Opérations patrimoniales	1 931 777,40	0

Il s'agit d'écritures budgétaires qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

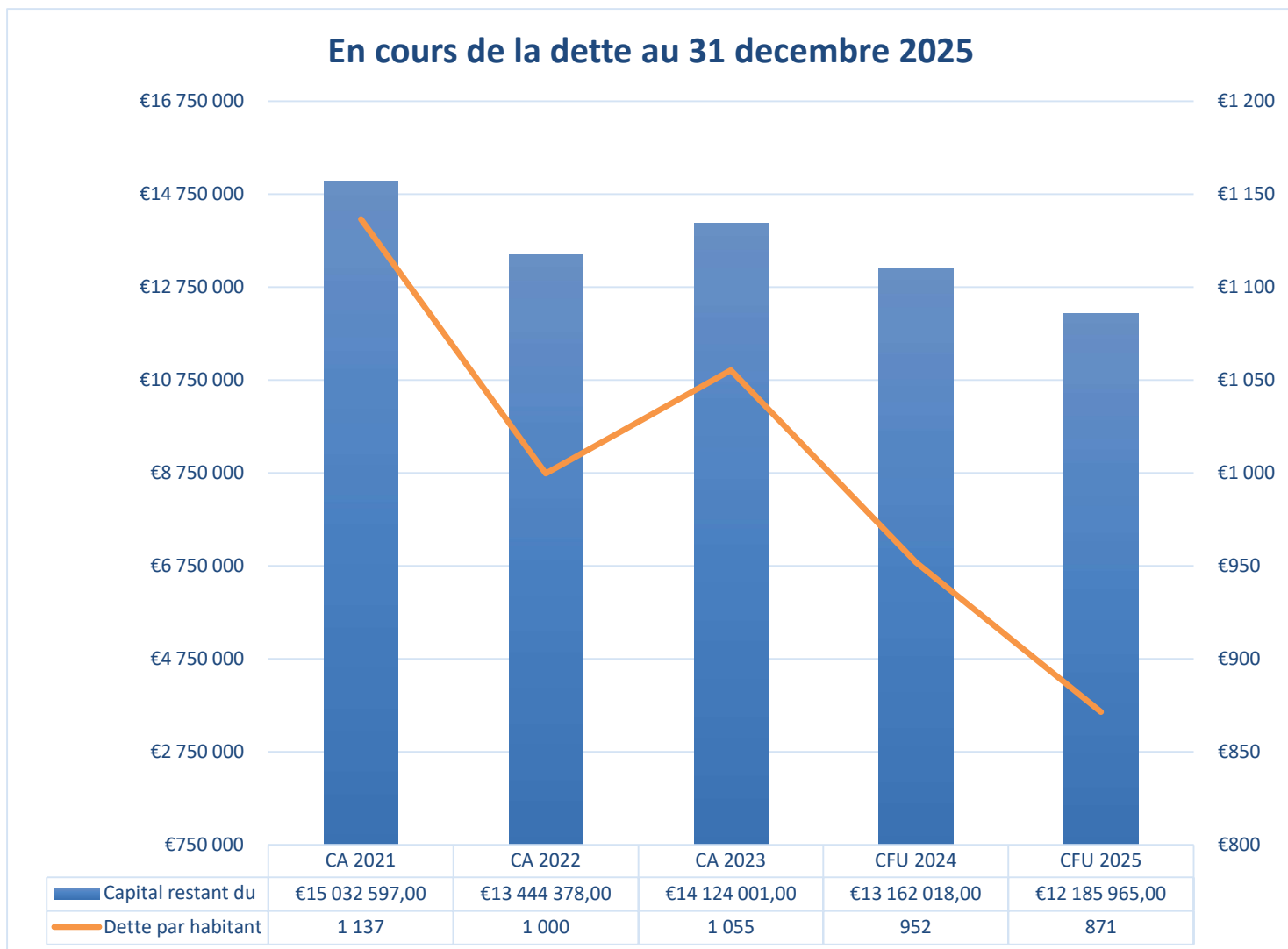
Celles-ci sont constitués des écritures d'amortissements, des constatations des sorties de l'actif et les plus-values des cessions de la ville (terrains / véhicule) ainsi que des intégrations des frais d'études.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT

Le financement des investissements est assuré par la capacité d'autofinancement, le FCTVA, les subventions d'investissement reçues et, lorsque cela est nécessaire, par un emprunt.

La commune poursuit sa stratégie de maîtrise de son endettement afin de préserver sa capacité à faire face aux grands projets d'investissement du mandat.

En-cours de la dette au 31 décembre 2025



RATIOS

Ratios de niveau	CFU 2025	Moyenne nationale 2024 (Communes métropolitaine de 10 à 20K hab)
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 127,52	1 239
2 Recettes Réelles de Fonctionnement / Population	1 696,06	1 450
3 Dépenses d'équipement brut / Population	113,50	388
4 Encours de la dette / Population	871,48	822
5 Dotation Globale de Fonctionnement / Population	68,47	176
Ratios de structure et d'analyse financière		
6 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	64,18 %	59,2%
7 - Marge d'autofinancement courant (DRF + remboursement dette en capital / RRF)	77,97 %	91,4 %
8 - Taux d'épargne brute (Epargne brute / Recettes Réelles de Fonctionnement)	24.63 %	12.9%
9 - Taux d'épargne nette (Epargne brute-remboursement dette en capital)/Recettes Réelles de Fonctionnement	19.47 %	9.5 % (toutes communes)
10 - Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes Réelles de Fonctionnement)	51,38 %	56.7 %
11 - Capacité de désendettement (En-cours dette/épargne Brute) (en année)	2,55	4,7

GLOSSAIRE

► Capacité de désendettement

Temps nécessaire pour rembourser intégralement la dette si l'ensemble de l'épargne brute devait y être affectée.

► Compte financier unique (CFU)

Ce document constitue l'arrêté des comptes de l'exercice et remplace les deux documents soumis jusqu'à présent au vote du conseil municipal :

- le compte administratif produit par la Ville
- le compte de gestion produit par le Comptable public.

Il est le bilan financier de l'exercice budgétaire et exprime les résultats de l'exécution des budgets de la Ville. Il retrace par nature, en dépense et en recette, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Ces données d'exécution budgétaire sont enrichies d'informations patrimoniales qui les complètent pour permettre une vision large de la situation financière de la Ville.

► Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées.

► Dotation nationale de péréquation (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

► Dotation de solidarité communautaire (DSC)

La dotation de solidarité communautaire est un versement au profit des communes membres qui est effectué par les groupements soumis aux régimes de la taxe professionnelle unique ou de la taxe professionnelle de zone. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Cette dotation est instituée de manière obligatoire par le conseil communautaire. Il doit alors adopter une délibération à la majorité des deux tiers de ses membres.

► Dotation de solidarité urbaine (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'État aux communes en difficultés. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

► Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les droits de mutation perçus par la commune, qui comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, sont dus à l'occasion d'une « mutation », c'est-à-dire lorsqu'un bien change de propriétaire.

► Épargne de gestion

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion permet de mesurer le « train de vie de la collectivité » avant sa politique d'endettement.

► Épargne brute

Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement après paiement des intérêts de la dette (soit : épargne de gestion moins intérêts de la dette). Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité de financement brute d'une collectivité.

► Épargne nette

Épargne brute, diminuée des remboursements de la dette. Ce solde intermédiaire de gestion définit la capacité d'autofinancement nette de la collectivité, soit après le remboursement de sa dette.

► Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État. Ce dernier est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

► Résultat

Le résultat de l'exercice correspond à la différence entre les titres et les mandats d'une section budgétaire. Il s'agit d'un excédent si la différence est positive, d'un déficit sinon. Le résultat cumulé s'obtient en ajoutant au résultat de l'exercice le résultat antérieur reporté et la somme algébrique des restes à réaliser. La somme algébrique des résultats cumulés des deux sections hors restes à réaliser correspond au fonds de roulement

